

BULLETIN D'ADHÉSION 2025

« PARTENAIRE INSTITUTIONNEL »

NOM DE LA STRUCTURE : COMMUNAUTE DE COMMUNES VIE ET BOULOGNE

Adresse : 24 RUE DES LANDES _ZA LA GENDRONNIERE.....

Code Postal : 85170..... Ville : LE POIRE SUR VIE.....

Téléphone : 0251310860 Portable :

E-mail : eco@vieetboulogne.fr

Site Internet : www.vie-et-boulogne.fr.....

Effectif : 100

CONTACT REFERENT : en charge du suivi de l'adhésion, membre actif et point de contact privilégié

NOM : POUPELIN..... PRÉNOM : ANTOINE.....

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Portable :

E-mail :

Fonction : développeur économique

CONTACT.S ELU(S) : envoi des actualités, invitation aux grands temps forts de l'association

Les invitations pour s'impliquer dans les actions de l'association ne seront pas envoyées directement

NOM : PLISSONNEAU PRÉNOM : GUY.....

Téléphone : Portable :

E-mail :

Fonction : président.....

NOM : PRÉNOM :

Téléphone : Portable :

E-mail :

Fonction :

AUTRES CONTACTS : agents, élus, souhaitant s'impliquer dans l'association comme membres actifs

NOM / PRÉNOM : Fonction :

Téléphone / Portable : E-mail :

NOM / PRÉNOM : Fonction :

Téléphone / Portable : E-mail :

NOM / PRÉNOM : Fonction :

Téléphone / Portable : E-mail :

CONTACT FACTURATION (suivi règlement de la cotisation)

NOM / PRÉNOM : BRISSON NADIA.....

Fonction : responsable service finances

Téléphone / Portable : 0251316009

E-mail : finances@vieetboulogne.fr

RESERVE RUPTUR

- Outil digital / WhatsApp
- Odo
- Règlement : __ / __ / 20__
- Cerfa 20__ - ____ envoyé le : __ / __ / 20__

J'adhère à RUPTUR et je souhaite être ACTEUR et AMBASSADEUR d'une économie créative, environnementale et inclusive.

Pour adhérer à l'association, je verse une cotisation annuelle (année civile) de :

- Commune : **1 500 Euros**
- Communauté de Commune : **2 500 Euros**
- Agglomération : **5 000 Euros**
- Métropole : **10 000 Euros**
- Autres collectivités : **10 000 Euros**

RAPPEL LOI MECENAT DU 1^{ER} AOUT 2003 :

- **POUR LES ENTREPRISES**, les versements ouvrent droit à une **réduction d'impôt de 60 % de leur montant, dans la limite de 5% du chiffre d'affaires**. Ils doivent être comptabilisés au compte comptable 6238 « dons aux œuvres ».
- **POUR LES PARTICULIERS**, les versements ouvrent droit à une **réduction d'impôt sur le revenu égal à 66 % des sommes versées, dans la limite de 20 % du revenu imposable**.

J'APPROUVE ET JE M'ENGAGE A RESPECTER

- La charte de déontologie
- Le règlement intérieur
- Les statuts

Documents disponibles sur le site internet de l'association www.ruptur.fr

J'AUTORISE L'ASSOCIATION RUPTUR

- A utiliser les données ci-dessus (hors contact facturation) pour ses actions et l'animation de ses outils internes² (Aucune diffusion à des tiers ne sera faite sans votre accord préalable)
 - Mise en réseau
 - Envoi trimestriel de newsletters
 - Invitation aux événements (Journées Bleues)
 - Convocation aux commissions et/ou groupes de travail
 - Utilisation des supports de communication, tels que l'outil digital, le site web, les réseaux sociaux, WhatsApp...
- A utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif des photos et vidéos me représentant, sans obliger l'association RUPTUR à flouter tout ou partie d'une photo ou vidéo me concernant avant utilisation et/ou diffusion³

DATE ET SIGNATURE

Le 25/02/2025

L'adhésion à l'association est définitivement validée à réception des documents complétés, signés, du paiement de la cotisation annuelle et après validation du Conseil d'administration de Ruptur, comme prévu par les statuts de l'association.

REGLEMENT DE LA COTISATION

- Par CHEQUE à l'ordre de l'association RUPTUR
- Par VIREMENT :
RIB : 30047 14132 00020232201 55
IBAN : FR76 3004 7141 3200 0202 3220 155 - BIC : CMCIFRPP

Pour toute procédure spécifique à suivre pour le paiement de la cotisation annuelle merci de contacter : comptabilite@ruptur.org

² Les données personnelles fournies seront utilisées par RUPTUR dans le cadre du traitement des adhésions, de l'animation de la communauté RUPTUR, de la mise en réseau, de l'envoi de newsletters, d'envoi de portraits, d'invitations à des événements ou à titre informatif, de convocation à des commissions ou groupes de travail, de l'insertion dans les supports de communication RUPTUR (annuaire, plaquettes, site web, outil digital Ruptur, article ou insertion presse, réseaux sociaux...) La durée de conservation de vos données est de 3 ans. Conformément à la loi « Informatiques et Libertés » puis « RGPD » du 25 mai 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, et de suppression de vos données ainsi que d'un droit d'opposition et de limitation du traitement.

³ Photographies et vidéos réalisées lors des différentes participations à des rencontres RUPTUR, ainsi qu'à exploiter ces clichés, en partie ou en totalité, à des fins d'enseignement et de recherche, culturel, scientifique ou d'exploitation commerciale. Les photographies et vidéos susmentionnées sont susceptibles d'être reproduites sur tous supports.